

SÉANCE DU 10 JUILLET 2017

Date de convocation : 06/07/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRÉ, Régine LEDREUX, Romain LEMARCHAND, Stéphane QUERNEC, Chantal HULAUD, Julien BAILLEUL, Michel BULET, Guillaume BOULASSIER.

Absents :

- Catherine LANGLAIS
- Nicolas BRAULT

Secrétaire : Régine LEDREUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Le compte- rendu du conseil municipal du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

2017-51 RENOVATION DE LA MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE ATTENANTE

L'Avis d'appel Public à la Concurrence concernant la rénovation de la mairie et salle polyvalente attenante de St Médard sur Ille a pris fin le vendredi 9 juin à 12h et le jeudi 6 juillet à 12h (relance des lots 1 et 2)

La consultation portait sur les lots suivants :

LOT N°01 - DESAMIANTAGE, VRD, GROS ŒUVRE, DEMOLITIONS

LOT N°02 - CHARPENTE BOIS – COUVERTURE, TRAITEMENT DES BOIS

LOT N°03 - MENUISERIES EXTERIEURES

LOT N°04 - MENUISERIES INTERIEURES

LOT N°05 - CLOISONNEMENT, ISOLATION, DOUBLAGES

LOT N°06 - REVETEMENTS SCSELLES, COLLES

LOT N°07 - PEINTURE

LOT N°08 - PLAFONDS SUSPENDUS

LOT N°09 - ELECTRICITE, COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES

LOT N°10 – CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE SANITAIRES

Un tableau d'analyse des offres complété est présenté au conseil municipal qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité (**1 abstention**) (**Mme Chantal HULAUD ne participe pas au vote**) :

➤ **Retient** les offres des entreprises suivantes :

LOT	Entreprise	Prix HT
Lot 3	SER AL FER	38 895.25 €
Lot 4	HUBERT	49 516.87 €
Lot 5	BETHUEL	34 731.97 €
Lot 7	TIRIAULT	15 821.00 €
Lot 8	SIMEBAT	6 301.20 €

Le lot N°2 a été déclaré infructueux et fait l'objet d'une relance dont la date de réponse est fixée au mardi 5 septembre 2017, 12h.

Les lots N°1, 6, 9 et 10 sont en attente de réponse.

2017-52 FONDS DE CONCOURS – SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE POUR LE FONCTIONNEMENT DES BATIMENTS

M. le Maire présente l'ensemble des dépenses TTC pour le fonctionnement et l'entretien des équipements suivants : salle de sports et école au titre de l'année 2016. Il précise qu'aucune subvention publique n'a été reçue pour le fonctionnement et l'entretien de ces équipements au titre de l'année 2016.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assuré, hors subventions, par la commune, le conseil municipal sollicite un fonds de concours de 35 478.64 € auprès de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Commune de Saint-Médard-sur-Ille				
Fonds de concours 2017 sur Dépenses 2016				
Synthèse coût de fonctionnement des équipements 2016	Compte	Dépenses totales 2016	Dont Salle de sports	Dont Ecole
Equipement				
Eau	60611	2 400,22 €	172 €	1 521 €
Energie-électricité	60612	22 702,57 €	2 565,77 €	6 434,91 €
Gaz	60621	18 381,22 €	4 221,93 €	4 545,31 €
Temps personnel nettoyage	6411	233 683,48 €		34 603,28 €
Temps personnel espaces verts	6411		572,48 €	3 363,32 €
Fournitures d'entretien	60631	3 774,07 €		3 312,16 €
Maintenance	6156	11 231,02 €	1 020,00 €	1 514,32 €
Entretien et réparation bâtiments	615221	8 252,66 €	768,16 €	4 223,32 €
Assurance	616	7 547,13 €	1 124,35 €	2 040,94 €
Ordures Ménagères	637	1 213,75 €	309,00 €	267,00 €
TOTAL GENERAL		309 186,12 €	10 753,69 €	61 825,56 €
Demande de fonds de concours 2017		35 478,64 €		
Reste à charge final commune		37 100,62 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Sollicite** un fonds de concours de 35 478.64 € auprès de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- **Donne** tout pouvoir au maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

2017-53 ALEC – AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES – CONVENTION 2017 ET APPEL A COTISATION 2017

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes a fait parvenir à la commune de St Médard-sur-Ille une nouvelle convention d'adhésion fixée à 3 périodes de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 en raison de l'adhésion de nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017.

Le montant annuel de la cotisation est fixé à 1.46 €/an/habitant, soit 2019.18 € pour l'année 2017. La communauté de Commune prenant en charge 50 % de la somme, la cotisation 2017 pour la commune de St Médard s'élève à 1009.59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le maire à signer la nouvelle convention.
- **Autorise** M. le maire à renouveler la part de la cotisation à la charge de la commune d'un montant de 1009.59 € pour l'année 2017.

2017-54 TARIF DE LA GARDERIE

La commission propose de ne pas augmenter le tarif de la garderie

	2016-2017	Proposé pour 2017-2018
Heure garderie	1.50 €	1.50 €
Goûter	0.50 €	0.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018.

2017-55 TARIF DE LA CANTINE

La commission Affaires scolaires a émis un avis favorable pour une augmentation du prix du repas enfant pour tenir compte de l'augmentation des matières premières en passant de 3,20 € à 3,30 € le repas enfant et de 4.35 € à 4.48€ le repas adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le tarif des repas à 3.30 € le repas enfant et à 4.48 € le repas adulte à compter de la rentrée scolaire 2017-2018. Ce tarif sera valable pour toute l'année scolaire 2017-2018.

2017-56 TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

La commission Affaires scolaires a émis un avis favorable pour une augmentation des tarifs du centre de loisirs. Les tarifs appliqués aux familles des autres communes dépendent des subventions consenties par ces communes, fixées par convention avec la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

		Tarifs 2016-2017		Tarifs 2017-2018	
		½ Journée	Journée complète hors repas et hors goûter	½ Journée	Journée complète hors repas et hors goûter
Commune de Saint Médard sur Ille	De 0 à 955€	4,36	8,71	4,46	8,92
	955€et plus	5,36	10,71	5,46	10,92
Autres communes	De 0 à 955€	13,08	26,15	13,36	26,71
	955€et plus	14,08	28,15	14,36	28,71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les nouveaux tarifs de l'ALSH pour la rentrée scolaire 2017-2018.

2017-57 REGLEMENT DE LA CANTINE

Mme MOIRE, adjointe aux affaires scolaires présente au conseil municipal le règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement de la cantine pour l'année 2017/2018.

2017-58 REGLEMENT DE LA GARDERIE

Mme MOIRE, adjointe aux affaires scolaires présente au conseil municipal le règlement intérieur de la garderie pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement de la garderie pour l'année 2017/2018.

2017-59 REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Mme MOIRE, adjointe aux affaires scolaires présente au conseil municipal le règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2017/2018.

2017-60 REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mme MOIRE, adjointe aux affaires scolaires présente au conseil municipal le règlement des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année 2017/2018.

2017-61 COTISATION ASSOCIATION DES ST MEDARD DE FRANCE

L'association nationale des St-Médard de France à laquelle adhère la commune, sollicite la commune pour une cotisation d'un montant de 184 €.

Pour rappel le montant versé en 2016 était de 184 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler la cotisation annuelle d'un montant de 184 € à l'association nationale des Saint-Médard de France.

2017-62 DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DIWAN

L'école DIWAN de Rennes a fait une demande de soutien et de participation aux frais de scolarisation pour l'année 2016/2017, un élève résidant à St Médard sur Ille étant scolarisé dans cet établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité (2 abstentions) :

- **Emet un avis défavorable** à la demande d'aide financière aux frais de scolarisation dans l'école DIWAN

2017-63 DEMANDE DE SUBVENTION MAISON FAMILIALE ET RURALE

La Maison Familiale Rurale de Fougères a fait une demande de soutien et de participation aux frais de scolarisation pour l'année 2016/2017, deux élèves résidant à St Médard sur Ille étant scolarisés dans cet établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité (2 abstentions) :

- **Emet un avis défavorable** à la demande d'aide financière aux frais de scolarisation dans l'établissement Maison Familiale Rurale

2017-64 DEMANDE DE SUBVENTION BATIMENT CFA

Le CFA de Saint-Grégoire a fait une demande de soutien et de participation aux frais de scolarisation pour l'année 2016/2017 d'un montant de 65 € par élève. Deux élèves résidant à St Médard sur Ille sont scolarisés dans cet établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité (2 abstentions) :

- **Emet un avis défavorable** à la demande d'aide financière aux frais de scolarisation dans l'établissement BATIMENT CFA

2017-65 AVIS SUR LE RATTACHEMENT DE SAINT-MEDARD-SUR-ILLE AU SECTEUR DE RECRUTEMENT DE LIFFRE

La commune de Saint-Médard-sur-Ille a reçu un courrier l'informant d'une future évolution de la sectorisation des lycées.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le futur rattachement des élèves de St-Médard-sur-Ille au nouveau lycée d'enseignement général et technologique de Liffré.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **Emet un avis défavorable** au rattachement des élèves de St-Médard-sur-Ille au futur lycée de Liffré.

2017-66 BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre des travaux sur le Skate Park et le terrain multisports, il s'avère nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

Section dépenses d'investissement	
Compte 2315 op.11 (école) Installation, Matériel et outillage technique	- 5 000 €
Compte 2031 op.24 (aménagement place de l'église) Frais d'études	- 5 000 €
Compte 2313 op.21 (Aire de jeux) Constructions	+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **Valide** la décision modificative N°1

RECETTE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – DOTATION 2016 – PROGRAMME 2017

Le point est reporté au conseil du mois de septembre

2017-67 CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Depuis le 01/07/2015, les communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné instruisaient les autorisations et déclarations d'urbanisme pour le compte de leurs communes membres, dans le cadre d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols formalisé par convention.

Considérant que la constitution de ces services mutualisés faisait l'objet de deux conventions dont le contenu des clauses étaient quasiment similaires, le président propose d'étendre le service commun "instruction droit des sols" à l'échelle des 19 communes membres de la Communauté de communes Val d'Ille–Aubigné, et de réviser les modalités d'intervention dudit service commun tel que présenté dans le projet de convention joint consistant notamment en :

- la répartition de l'instruction entre l'EPCI et les communes des demandes d'autorisations et déclaration selon leur nature (PC, PA, CU, DP, etc.)
- la redéfinition des missions exercées en phase procédure d'instruction
- le coût du service commun étendu à l'ensemble des 19 communes serait supporté intégralement par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14/11/2016 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2016 portant actualisation des compétences statutaires et notamment son article 19,

Vu le projet de convention de service commun d'instruction du droit des sols,

Vu les crédits budgétaires inscrits,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de service commun d'instruction du droit des sols.

INFORMATIONS DIVERSES

- DIA ANGER, 1 le Roquet, section AB N°223 : non préemption
- Devis informatique pour l'ordinateur supplémentaire pour les services administratifs, EZEO, 862.50 € HT.
- Sécurisation enceinte école - point d'information sur la consultation en cours

Fin à 23h

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		N. BRAULT	Absent
R. LEMARCHAND		C. HULAUD	
G. BOULASSIER		C. LANGLAIS	Absente
R. LEDREUX		S. QUERNEC	
M. BULET			